

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Juin 2016

Adhésion à un groupement d'achat de fourniture d'électricité.

Dans la cadre de la fin des tarifs réglementés d'électricité, il est proposé à la commune de s'inscrire dans un groupement d'achat de fourniture d'électricité afin d'optimiser le budget énergie électrique.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2017, le groupement d'achat concerne aussi les tarifs bleus qui s'appliquent sur les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Le SDEC, syndicat départemental d'électricité du Calvados a été retenu comme coordonnateur du groupement d'achat, fort de son expérience auprès de 550 communes et communautés de communes ou d'agglomération. L'engagement vaut pour 2 années.

Aménagement de sécurité au hameau de Gennetuit

La réflexion sur l'aménagement à mettre en place au hameau de Gennetuit se poursuit.

Outre la signalisation incohérente (panneau d'agglomération côté Le Thil, panneau bleu de hameau côté Offranville) qui serait à repenser, une signalétique au sol permettrait de partager la route et d'avoir un effet régulateur. Des aménagements provisoires seront installés fin septembre.

Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie.

Le contrat de Madame Emilie GOGNET, secrétaire de mairie, établi pour 3 ans se termine en août prochain. En accord avec celle-ci, il est proposé de reconduire le même type de contrat à durée déterminée pour les communes de moins de 1000 habitants, contrat établi en application de l'article 3-3,3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Madame le Maire est autorisée à signer un nouveau contrat pour une durée de 3 ans, sur la base de 5 heures hebdomadaires réparties de la manière suivante : 2 heures les lundi et jeudi et 1 heure le mercredi, et pour une rémunération sur la base de l'indice brut 380, indice majoré 350.

Dissolution du syndicat de collègue « Jean Cocteau » d'Offranville

L'Etat prévoit la dissolution du syndicat Intercommunal du Collège Jean Cocteau au 31 décembre de cette année.

Sur recommandations de la Présidente du Syndicat, la commune s'est prononcée contre la dissolution du syndicat dans l'immédiat aux motifs :

1. Que la dissolution du syndicat entraînerait le remboursement anticipé des emprunts en cours et représenterait une charge trop importante pour les communes
2. qu'il entraînerait, de surcroît, de lourdes pénalités qui s'ajouteraient à la charge de celles-ci.

3. Qu'elle remettrait en cause la convention de délégation des transports scolaires déjà signée avec le Département pour la prochaine rentrée 2016/2017 pour laquelle les inscriptions sont en cours.

Décision modificative n°1 en investissement.

Les prévisions budgétaires concernant le chapitre 21 « immobilisations corporelles » sont insuffisantes pour faire face à l'achat d'une nouvelle tondeuse qui n'avait pas été envisagé cette année. Une somme de 500 € est à affecter au chapitre 21 par prélèvement sur les excédents de fonctionnement.

Informations diverses

Travaux d'aménagement paysager au carrefour, Madame Dufour remercie sincèrement Messieurs Stir et Levasseur pour leur investissement auprès de Mr Lacheray, l'agent communal, pour la mise en place de la bâche, des cotoneasters, de l'arasement du talus le long de la pépinière, de la préparation du sol en vue d'y semer de la jachère fleurie. Cela a permis de ne pas avoir recours à une entreprise paysagiste dont le coût d'intervention aurait été de 2 200 €. Par leur intervention, le coût de mise en place est revenu à 900 €.

Jurés d'assises: La commune de Colmesnil-Manneville a été tirée au sort lors de la réunion préparatoire qui s'est déroulée en mairie de Dieppe. Trois habitants inscrits sur la liste électorale ont été tirés au sort et seront susceptibles d'être convoqués pour participer à une session d'affaires criminelles jugées en Cour d'assises.

Présence de nuisibles à Gennetuit : Recrudescence de rats sur le secteur. Le GDS a été contacté et des sachets de raticides sont disponibles à la mairie._

Communauté d'agglomération de Dieppe : schéma de mutualisation :

Un protocole de mutualisation et une méthodologie annexe en vue de réaliser des synergies entre les communes de l'agglomération a été établi par la communauté d'agglomération les objectifs, les conditions, la gouvernance et le calendrier ont été présentés en conseil municipal qui en a pris acte.